



SDEG 16

Syndicat Départemental  
d'Électricité et de Gaz  
de la CharenteSAS CVE BIOGAZ  
12 allée de la lagune  
17570 LES MATHES

Angoulême, le 9 juillet 2024

*Identification de la demande :*

Commune : AUSSAC VADALLE

Demandeur (le cas échéant) : SAS CVE BIOGAZ

Situation de la parcelle : Départementale 40

Identification de la parcelle (section et n°) : ZK 007

N° de CU ou PC (le cas échéant) : CU 016024X0012

N° de dossier SDEG 16 : 2024-AE-126-AE

Suivi par : Sandrine LIVERTOUT et Romuald BOSQUET

*Objet : avis sur certificat d'urbanisme*

Madame, Monsieur,

Suite à la demande d'avis sur le certificat d'urbanisme cité en objet, l'unité foncière composée des parcelles 007,0006,0005 section ZK, n'est pas desservie en électricité.

Pour alimenter en électricité l'unité foncière, une extension des réseaux électriques basse tension et haute tension sera nécessaire.

Cependant, l'absence de précision sur les besoins en électricité ne nous permettent pas d'apporter une réponse objective.

Vous devez impérativement nous reconsulter, une fois le projet plus abouti.

Le SDEG 16 reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER